

Note de position des organisations de la société civile

CONGO – BRAZZAVILLE : Un dialogue, pour avoir quoi ?



Les Organisations de la Société Civile (OSC) sont des structures non gouvernementales de citoyens d'un pays, œuvrant dans divers domaines d'activités, selon leur mode de structuration et leur stratégie d'intervention. Ainsi, elles sont plurielles. Une Société civile authentique demeure un partenaire déterminant dans le développement humain et la construction de l'Etat de droit. Pour cela, elle doit veiller à conserver son autonomie vis-à-vis du pouvoir d'Etat et des partis politiques de la majorité comme de l'opposition.

Suite à la crise multidimensionnelle dans laquelle est plongé notre pays, notamment depuis 2015, et face aux tractations en cours pour l'organisation d'un probable dialogue en 2019, nos organisations de la société civile œuvrant pour la bonne gouvernance et la démocratie expriment ici leur vision et leurs analyses sur une telle initiative.

En effet, plusieurs officines politiciennes et bureaucratiques ont contacté nos organisations de la Société civile indépendante pour participer sous leur houlette à ce fameux dialogue.

Nous avons toujours affirmé que la violation, par le biais d'une parodie de référendum, le 25 octobre 2015, de la Constitution du 20 janvier 2002 et la contestation des résultats de la mascarade d'élection

présidentielle du 20 mars 2016, ont révélé au grand jour la très mauvaise gouvernance de la République, tant sur les plans politique et sécuritaire que financier, économique et social. Parmi les graves conséquences qui en résultent, on peut citer, sans être exhaustif :

- les viols, les assassinats extra-judiciaires et les destructions des villages, perpétrés par les gens en armes, relevant indistinctement de tel ou tel autre camp ;
- les arrestations et détentions arbitraires, ainsi que les simulacres de procès ;
- le non-paiement à terme échu de la solde des agents de l'Etat, des droits et pensions des travailleurs retraités, ainsi que des bourses des étudiants ;
- le non versement des droits légitimes des employés des entreprises liquidées, ainsi que des habitants expropriés ou délogés de leurs parcelles et maisons dans nos quartiers ;
- la dette publique, contractée dans la plus grande opacité, puis d'un coup, elle s'est révélée colossale et insoutenable vis-à-vis des créanciers internationaux et des opérateurs économiques locaux.

Tout ceci n'est ni la volonté de Dieu ni la chute du coût du baril du pétrole, contrairement à la désinformation et la manipulation de nos populations par les dirigeants ; c'est bien la très mauvaise gouvernance de ces derniers qui en est responsable.

Ainsi, pour un dialogue véritable, la Société civile indépendante soutient les mesures alternatives ci-après :

- 1) Libération préalable et sans conditions de tous les prisonniers politiques et tous les détenus d'opinion, ainsi que la levée des poursuites judiciaires pour les exilés politiques afin de garantir le caractère inclusif du dialogue ;
- 2) Facilitation du dialogue et suivi de ses résultats par la Communauté internationale. En effet, les responsables directs de la crise congolaise en cours sont disqualifiés pour organiser une telle concertation, car ils ne peuvent être juges et parties ; pour preuve, les conclusions pour améliorer la gouvernance (électorale, notamment), lors des précédents « dialogues » (en 2009 à Brazzaville, 2011 à Ewo, 2013 à Dolisie, 2014 à Ouesso, 2015 à Sibiti et à Diata/Brazzaville), ont été purement et simplement escamotées ; de même, le « Conseil national du dialogue », tel que défini par la loi organique n° 30-2017 du 7 août 2017, n'est pas habilité à organiser cette concertation ;
- 3) – Mise en place d'un Comité citoyen d'organisation du dialogue, au terme des échanges préliminaires entre les parties prenantes, telles que :
 - Les autorités administratives ;
 - Les formations politiques de la majorité et de l'opposition ;
 - Les organisations de la société civile, œuvrant pour le développement humain et la démocratie ;
 - Les confessions religieuses ;
 - Les syndicats des travailleurs, des opérateurs économiques et des étudiants ;
 - Les représentants des retraités, des enseignants-vacataires, des familles expropriées ou délogées sans indemnisations de leurs parcelles et maisons, des victimes sur les plans humain et matériel des conflits violents, ainsi que des associations de la diaspora ;
 - Etc. ;
- 4) Elaboration de cahier de charges avec recommandations d'améliorations, par chaque partie prenante au moment de sa concertation citoyenne ;

- 5) Constitution d'un ordre du jour du dialogue sur la base de l'ensemble de ce cahier de doléances, en garantissant que les conclusions d'un tel dialogue devront avoir force de loi.

Il sied de convenir que cette fois-ci, pour le dialogue, il ne devra plus être question de transférer tout simplement la représentativité citoyenne à nos hommes et femmes politiques dont, hélas, nous connaissons les limites au regard de leur déficit moral et éthique dans la gestion de la chose publique, car ils n'ont pas la culture de rendre compte, ni celle de dresser le bilan de leur exercice.

Ainsi, l'implication la plus large possible des citoyens des diverses couches et catégories sociales, directement victimes de la crise multidimensionnelle, sera la base du succès de ce dialogue. Notre plate-forme est disposée à s'impliquer pleinement pour un véritable dialogue. Mais si ces conditions préalables ne sont pas remplies, elle ne participerait pas à un « dialogue » qui ne donnera rien pour les populations, et ne servira qu'au partage du pouvoir et à légitimer le maintien du statut quo caractérisé par la très mauvaise gouvernance.

Fait à Brazzaville, le 26 décembre 2018

Les OSC signataires

- 1- Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral (ADHUC)
- 2- Association de défense et de promotion des populations autochtones (ADPPA)
- 3- Association M22 (AM22)
- 4- ARPA2DH
- 5- Association Terre et Village (ATV)
- 6- Association d'action communautaire de base le développement du pool
- 7- Association Louis Prisque
- 8- Association de défense des droits des consommateurs (ADDCC)
- 9- Association de lutte contre la pauvreté et pour la protection de la nature (ALPN)
- 10- Association congolaise pour la défense et l'intégrité des populations autochtones (ACDIPA)
- 11- Association des consommateurs de l'eau et électricité (ACEE)
- 12- Association professionnelle pour la valorisation des produits forestiers et subsidiaires (APVPS)
- 13- Cercle uni pour les droits de l'Homme et culture de paix (CUDHOC)
- 14- Commission Justice et Paix de l'Eglise catholique
- 15- Congo - Maison Commune (CMC)
- 16- Collectif Sassoufit
- 17- Convention nationale pour les droits de l'Homme (CONADHO)
- 18- Consortium panafricain pour les droits de l'Homme et la lutte contre la toxicomanie (CPDHLTC)
- 19- Fondation Ebina
- 20- Mouvement Ras-le-Bol
- 21- Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH)
- 22- Union des syndicats du Congo

Quelques contacts utiles :

(+242)06 862 53 00

(+242)05 533 07 63

(+242)05 551 37 87

(+242)05 590 25 10

(+242)05 521 54 07

+33618403555